



114 rue de l'Eglise  
Amfroipret  
59144 L'Orée de Mormal  
03.27.39.83.23  
[mairie@loreedemormal.fr](mailto:mairie@loreedemormal.fr)

ARRETE 05 du 28/03/2025

ABROGATION DE L'ARRETE DU  
17/12/2024 CONCERNANT LA MISE EN  
PERIL. PROCEDURE D'URGENCE

**Arrêté PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE DU 17/12/2024 CONCERNANT LA MISE EN  
PERIL. PROCEDURE D'URGENCE**

Le maire de la commune de L'Orée de Mormal,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 511-1 à L 511-22 et R 511-1 à R 511-13 ;  
Vu le rapport des services d'intervention des secours et la gendarmerie en date du 17 décembre 2024 suite à l'incendie et décrivant le danger de l'immeuble ;  
Considérant que l'état de l'immeuble sis à Bermeries N°26 rue de roisin constitue un danger pour la sécurité pour les propriétaires.  
Vu l'arrêté du 17 Décembre 2024 portant la mise en péril – procédure d'urgence ;  
Considérant que le sinistre portait sur un feu de cheminée et qu'il n'y a pas eu de risque de propagation dans l'immeuble

**ARRETE:**

ARTICLE 1er : Il y a lieu d'abroger cet arrêté du 17 Décembre 2024

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

A Amfroipret, le 28 Mars 2025

Le Maire,  
Philippe EUSTACHE

